

VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME LEADER DU PAYS VAL DE GARONNE-GUYENNE-GASCOGNE POUR L'ANNÉE 2019

Conseil Communautaire du 16 mai 2019

D 2019	C	44
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	66 les dossiers 1 et 2 – 69 du dossier 3 à 21 – 68 du dossier 22 à 29 – 67 du dossier 30 à 57	
Votants	76 les dossiers 1 et 2 – 78 du dossier 3 à 9 (comptes administratifs) - 79 du dossier 3 à 9 (affectation des résultats) - 79 du dossier 10 à 21 – 78 du dossier 22 à 29 - 77 du dossier 30 à 57	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **10 mai 2019** s'est réuni à la salle polyvalente de Clairac, en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET puis de Francis DUTHIL pour la présentation et les votes des comptes administratifs.

Étaient présents

<u>Aqmé</u>	/
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHÉ (+ pouvoir de Maryse HERVE)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU (jusqu'au dossier 22)
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnau Sur Gupie</u>	Guy IANOTTO
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT – Carole VERHAEGHE
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND (+ pouvoir de Lisette DE LUCA)
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Fourques Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT (+ pouvoir de Sophie BORDERIE) – Josette PATISSOU
<u>Gaujac</u>	/
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Danièle ANGOT
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	/
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>	Maryse VULLIAMY
<u>Lagruère</u>	Jacques VERDELET
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC (+ pouvoir de Jean.François THOUHAZEAU)
<u>Marmande</u>	Lydie ANGELY – Marie.Catherine BALLEREAU (à compter du dossier 3) - Daniel BENQUET – Marie.Françoise BOUGUES – Serge CARBONNET - Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir de Charles CILLIERES) - Philippe LABARDIN (+ pouvoir de Josette JACQUET) – Anne MAHIEU (jusqu'au dossier 29) – Jean.Pierre MARCHAND (à compter du dossier 3) - Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE (+ pouvoir de Michel HOSPITAL) – Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	/
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>	Jacques PIN (suppléant)
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>	Jean.Pierre VACQUE
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD (à compter du dossier 3) – Liliane BORDES (+ pouvoir de Elizabeth LE CHARPENTIER) - Daniel GAÏDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE (+ pouvoir de Jean-Marc DUBAN) - Vincent PAULAY (+ pouvoir de Caroline DELRIEU-GILLET)

Absents ou excusés

Patrick GAUBAN - Maryse HERVE - Alain LERDU (à compter du dossier 22) - Lisette DE LUCA - Jean.François THOUHAZEAU - Thierry CONSTANS - Alain PRÉDOUR - Sylvie BARBE - Marie.Catherine BALLEREAU (jusqu'au dossier 2) – Sophie BORDERIE - Martine CALZAVARA – Charles CILLIERES - Michel HOSPITAL – Josette JACQUET - Anne MAHIEU (à compter du dossier 29) – Bernard MANIER - Jean.Pierre MARCHAND (jusqu'au dossier 2) – Thierry CARRETEY - Jean-Marc DUBAN – Jacques BRO - Régis BARD (jusqu'au dossier 2) - Eric BOUCHAUD – Elizabeth LE CHARPENTIER - Caroline DELRIEU-GILLET

Pouvoirs de

Maryse HERVE à Pascal LAPERCHÉ - Lisette DE LUCA à Jean.Luc ARMAND - Jean.François THOUHAZEAU à Jean.Claude DERC - Sophie BORDERIE à Jacques BILIRIT - Charles CILLIERES à Joël HOCQUELET - Michel HOSPITAL à Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE - Josette JACQUET à Philippe LABARDIN - Jean-Marc DUBAN à Christophe COURREGELONGUE - Elizabeth LE CHARPENTIER à Liliane BORDES - Caroline DELRIEU-GILLET à Vincent PAULAY

Secrétaire de Séance

Didier MONPOUILLAN

Dossier n°38 -

VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU PROGRAMME LEADER DU PAYS VAL DE GARONNE-GUYENNE-GASCOGNE POUR L'ANNÉE 2019

Rapporteur : Dante RINAUDO

Objet de la délibération

Le programme LEADER est engagé sur le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne depuis 2015. Pour le mettre en œuvre, des frais de fonctionnement sont nécessaires et s'élèvent pour l'année 2019 à 63 550 €. Val de Garonne Agglomération sollicitera pour cette action des participations des EPCI membres du pays.

Visas

Vu la délibération n° D2014E56 du 20 juin 2014, approuvant la stratégie de développement présentée par l'association du Pays Val de Garonne Guyenne - Gascogne au titre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt LEADER 2014 – 2020,

Vu la délibération du Conseil d'Administration du CAUE47 en date du 15 décembre 2015 approuvant les conventions avec les collectivités, EPCI, organismes, dont le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne,

Vu la décision du Président n°DP2016-029-AU du 27 janvier 2016, approuvant la convention d'accompagnement dans le cadre du programme LEADER 2015 – 2020 par le CAUE,

Vu la délibération n° D2016G02 du 22 septembre 2016, approuvant le fait que Val de Garonne Agglomération devienne structure porteuse du Groupe d'Action locale Val de Garonne Guyenne Gascogne,

Exposé des motifs

Le Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne a candidaté au programme européen LEADER 2015-2020 et a reçu de la part du Conseil Régional Nouvelle Aquitaine, l'autorité de gestion, une enveloppe de 1,3 million d'euros pour la mise en œuvre de sa stratégie. Celle-ci porte sur le renforcement de l'attractivité territoriale des centres-bourgs du territoire.

La communauté d'agglomération Val de Garonne porte les frais de fonctionnement afférents au programme LEADER 2015-2020 pour le compte des collectivités territoriales du Pays Val de Garonne Guyenne Gascogne. Ceux-ci se composent des frais d'ingénierie pour l'animation et la gestion, des frais indirects (frais de structure) de l'accompagnement effectué par le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement de Lot-et-Garonne, de frais de communication pour promouvoir le programme et les projets LEADER et de frais de bouche.

Pour l'année 2019, le montant prévisionnel des dépenses de fonctionnement s'élève à 63 550 €.

Dépenses éligibles à Leader	Montant en euros nets	Recettes	Montant en euros nets	%
Animation Equipe LEADER	53 000 €	FEADER	33 681.50 €	53 %
Frais indirects	2 650 €	Conseil régional	10 000.00 €	16 %
Accompagnement CAUE	5 000 €	VGA (pour le compte des collectivités du Pays)	19 868.50 €	31 %
Communication	2 500 €			
Frais de bouche	400 €			
Total	63 550 €	Total	63 550.00 €	100 %

Comme pour l'ensemble des actions collectives portées par le Pays, VGA sollicitera la participation financière de chacun des EPCI au prorata de leur population :

EPCI membre du GAL Val de Garonne Guyenne Gascogne	Montant de la participation financière
Communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne (14%)	2 781.59 €
Communauté de communes du Pays de Lauzun (12%)	2 384.22 €
Communauté de communes du Pays de Duras (6%)	1 192.11 €
Val de Garonne Agglomération (68%)	13 510.58 €
TOTAL Participation Pays	19 868.50 €

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Approuve

le plan de financement prévisionnel relatif aux frais de fonctionnement du programme LEADER pour l'année 2019 présenté ci-dessus,

Sollicite auprès de la communauté de communes des Coteaux et Landes de Gascogne, une participation de 2 781.59 € pour l'année 2019,

Sollicite auprès de la communauté de communes Pays de Lauzun, une participation de 2 384.22 € pour l'année 2019,

Sollicite auprès de la communauté de communes Pays de Duras, une participation de 1 192.11 € pour l'année 2019,

Autorise M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	77	
<i>Pour</i>	77	
<i>Contre</i>	0	
<i>Abstention</i>	0	

Publication / Affichage

Le 24 mai 2019

Fait à Clairac, le 16 mai 2019

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,